Image not found or type unknown

droit pour un divorce en garde alternée

Par **macr1**, le **06/06/2011** à **18:38**

Bonjour,
Je suis divorcée en garde alternée,compte tenu de notre éloignement pour raison professionnelle, j'ai la garde tout les weekend. Mon ex-épouse vient de m'annoncer que son ami, avec qui elle vient d'avoir un enfant,est muté en Martinique pour un contrat de 3 ans.Elle a décidé de le suivre avec nos enfants (un fils de 12 ans et une fille de 9 ans).
Après discussion avec mes enfants,ils veulent tenter l'expérience au moins 1 an.
Je vous contacte pour connaitre mes droits, au cas ou cela se passe mal là-bas, et que mes enfants veulent revenir vivre auprès de moi.

Par **Domil**, le **06/06/2011** à **20:25**

Avoir son enfant que les WE c'est en général, non pas une résidence alternée mais une résidence exclusive chez un parent et un droit d'hébergement pour l'autre parent. Relisez le jugement, il y a bien noté le terme de résidence alternée ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés